

ANNEXE : RECENSEMENT DES CYCLES SPECIFIQUES

CT1

DIRECTION LOGISTIQUE ET FLOTTE TECHNIQUE

Cycles de travail AGENT DE DEPANNAGE

Service(s) concerné(s) : DEPANNAGE

- Postes concerné(s) : CONDUCTEUR, MECANICIEN, CHEF D'EQUIPE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Cycle sur 2 semaines :

6 jours de travail interrompu par le dimanche suivi de 7 jours de repos.

Equipe de jour : de 6h à 16h (avec pause de 20 minutes)

Equipe de nuit : de 16h à 2h (avec pause de 20 minutes)

+ 12 vacances de 4h00 les dimanches soir de 20h à 00h viennent compléter le cycle de travail.

- Postes concerné(s) : RESPONSABLE D'ATELIER :

Du lundi au vendredi de 16h00 à 23h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT DES ATELIERS

Service(s) concerné(s) : SERVICE DES ATELIERS

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

- Postes concernée(s) : MECANICIEN / CHAUDRONNIER/ ELECTROMECHANICIEN/AGENT D'ENTRETIEN DE VEHICULES/AGENT D'ENTRETIEN/AGENT D'ORDONNANCEMENT/CHEF D'EQUIPE/ADJOINT AU RESPONSABLE DE SITE/RESPONSABLE DE SITE/CONDUCTEUR PL/AGENT DE LIAISON ADMINISTRATIVE/RESPONSABLE DE DIVISION/COORDONNATEUR TECHNIQUE

ATELIERS : Rabatau, Cabucelle, Crillon et Rivoire-et-Carret :

Du lundi au vendredi de 6h00 à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

- Postes concerné(s) : RESPONSABLE DE DIVISION/COORDONNATEUR TECHNIQUE

Du lundi au vendredi, de 7h00 à 15h15 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT DES MAGASINS

- Services concerné(s) : SERVICE DES MAGASINS

Postes concerné(s) : MAGASINIER / CHEF D'EQUIPE/RESPONSABLE DE SITE/ADJOINT AU RESPONSABLE DE SITE/RESPONSABLE DE DIVISION/GESTIONNAIRE TECHNIQUE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

MAGASINS :

Rabatau, Cabucelle, Crillon et Rivoire-et-Carret :

Du lundi au vendredi, de 6h00 à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT d'ENTRETIEN

Service(s) concerné(s) : LAVAGE DES VEHICULES

- Postes concerné(s) : AGENT D'ENTRETIEN DE VEHICULES/ CHEF D'EQUIPE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

ATELIERS :

Rabatau, Cabucelle, Rivoire-et-Carret

Equipes de nuit : du lundi au vendredi, de 17h30 à 1h00 (avec pause de 20 minutes)

Equipes de jour : du lundi au vendredi, de 6h00 à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

CYCLE DE TRAVAIL DES AGENT CONSEILLER DE PREVENTION
--

Service(s) concerné(s) : ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Postes concerné(s) : CONSEILLER DE PREVENTION

Motifs invoqués : L'agent est référent travaux, hygiène et sécurité. A ce titre, il exerce l'essentiel de son activité au sein des ateliers et magasins de la Direction. C'est la raison pour laquelle ses heures de travail coïncident principalement avec ceux des ateliers et magasins.

Déplacements sur l'ensemble des sites de la Direction

Cycle : du lundi au vendredi, de 7h00 à 15h15 (avec pause de 20 minutes)

DIRECTION VALORISATION DES DECHETS

Cycles de travail des AGENT DE DÉCHÈTERIE / DÉCHÈTERIE MOBILE -
--

Service(s) concerné(s) : SERVICE VALORISATION MATIERE

Postes concerné(s) : AGENT DE DÉCHÈTERIE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard des ouvertures du site au public

Cycle spécifique incluant travail de week-end (cycle identique sur toute l'année)

Du lundi au samedi de 06h00 à 13h00 ou de 12h00 à 19h00 (avec pause de 20 minutes)

Dimanche 06h00 à 12h00 (avec pause de 20 minutes)

Pour les déchèteries des communes les horaires de travail sont à la journée et varient selon les sites de 8h00 à 18h00.

Le temps de pause est compris entre 12h00 à 13h30 ou 14h00 en roulement afin d'assurer la continuité de service

Postes concerné(s) : AGENT DE DÉCHÈTERIE MOBILE

Du lundi au vendredi de 6h00 à 14h00 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail des AGENT DE CENTRES DE TRANSFERTS

Service(s) concerné(s) : SERVICE VALORISATION ENERGETIQUE ET ORGANIQUE

Postes concerné(s) : AGENT DE CENTRE DE TRANSFERT

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Du lundi au dimanche en cycle : 6/3 soit 6 jours travaillés suivis de 3 jours de repos

3 vacances

5h30-13h (avec pause de 20 minutes)

12h-19h30 (avec pause de 20 minutes)

19h30-03h00 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail des AGENTS DU CENTRE DE STOCKAGE DE LA CRAU
--

Service(s) concerné(s) : SERVICE VALORISATION ENERGETIQUE ET ORGANIQUE

Postes concerné(s) : AGENT D'ENTRETIEN

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au Vendredi :

Horaires été de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Horaires hiver 6h30-14h00 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail des AGENTS D'ENTRETIEN DES CENTRES DE TRANSFERT
--

Service(s) concerné(s) : DIRECTION VALORISATION DES DECHETS (LOGISTIQUE)

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ENTRETIEN

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Cycle du lundi au Vendredi

-2 vacances de 5H30 à 13H00 (avec pause de 20 minutes) ou de 8h30-12h00/12h45-16h45

DIRECTION POLE VOIRIE ESPACE PUBLIC

Cycles de travail AGENT CONDUCTEUR PL
--

Service(s) concerné(s) : SERVICE UNITES OPERATIONNELLES

Fonction(s) concernée(s) : CONDUCTEUR PL VOIRIE PUBLIQUE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au Vendredi de 6h à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail MAGASINIER

Service(s) concerné(s) : SERVICE UNITES OPERATIONNELLES
Fonction(s) concernée(s) : MAGASINIER
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Du lundi au Vendredi de 6h à 13h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT CHARGE D'ETUDE ET D'EXPLOITATION

Service(s) concerné(s) : SIGNALISATION LUMINEUSE
Fonction(s) concernée(s) : AGENT CHARGE D'ETUDE ET D'EXPLOITATION
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Poste central de régulation
Du lundi au vendredi -3 vacances

1 semaine de 7h00 - 13h00 soit 6h par jour (avec pause de 20 minutes)

1 semaine de 12h30 - 19h00 soit 6h30 par jour,
3 semaines de 8h00 - 12h00 / 13h00 à 17h20 soit 8h20 par jour,

Cycles de travail AGENT EN CHARGE DU COMPTAGE ROUTIER

Service(s) concerné(s) : SERVICE SIGNALISATION LUMINEUSE
Fonction(s) concernée(s) : AGENT EN CHARGE DU COMPTAGE ROUTIER
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Du lundi au Vendredi
Comptage automatique : 6h30 à 14h00 (avec pause de 20 minutes)

Fonction(s) concernée(s) : MAGASINIER
Du lundi au Vendredi De 7h à 14h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE

Service(s) concerné(s) : SERVICE SIGNALISATION LUMINEUSE
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE SIGNALISATION LUMINEUSE
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Du lundi au Vendredi de 7h à 14h30 (avec pause de 20 minutes)
Fonction(s) concernée(s) : AGENT TECHNIQUE DE SIGNALISATION LUMINEUSE
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Du lundi au Vendredi de 7h à 14h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT DE MAINTENANCE DU SERVICE TUNNELS

Service(s) concerné(s) : SERVICE TUNNELS
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAINTENANCE DU SERVICE TUNNELS
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Du lundi au Vendredi :
De 6h30 à 14h (avec pause de 20 minutes)
De 14h à 21h30 (avec pause de 20 minutes)

DGA EAU ET DOMAINE PUBLIC

Cycles de travail GARDIEN DU CENTRE SPORTIF DE FONTAINIEU

Service(s) concerné(s) : CENTRE SPORTIF DE FONTAINIEU
Fonction(s) concernée(s) : GARDIEN
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service, ouverture au public, manifestations sportives,
GARDIENS LOGES SUR SITE

Semaine A :

Du lundi au vendredi, les gardiens logés travaillent 4 jours de 15h30 à 21h30 (avec une pause de 20 minutes) avec une obligation de présence sur le site de 21h30 à 23h45, en compensation de l'attribution du logement de fonction.
Le samedi et le dimanche, ils travaillent de 7h45 à 17h30, avec une pause méridienne de 45 minutes.

Semaine B :

Les gardiens logés travaillent 4 jours du lundi au vendredi, de 15h00 à 21h30, avec une pause légale incluse de 20 min ainsi qu'une obligation de présence sur le site de 6h30 à 8h30, en compensation de l'attribution du logement de fonction.

Soit par quinzaine :

68h00 de travail effectif sur horaires fixes ;

17h00 de présence obligatoire sur le site ;

et 2h00 de travail effectif réalisés en horaires décalés (soit 40h par an) pour des interventions dans le cadre des obligations de présence ou lors de manifestations.

GARDIENS NON LOGES

Cycle n°1 (période creuse) du 01/11 au 31/03 et du 01/07 au 31/08

- Gardien 1 : de 8H00 à 16H15 du lundi au vendredi (avec pause de 20 minutes)
- Gardien 2 : de 8h30 à 16h45 le lundi, jeudi et vendredi (avec pause de 20 minutes)
de 12h30 à 20h00 le mardi et le mercredi (avec pause de 20 minutes incluse)
- Gardien 3 : de 9h00 à 17h15 du lundi au vendredi (avec pause de 20 minutes)

Cycle n°2 (période pleine) 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 31/10.

- Gardien 1 :
de 12h30 à 20h00 le mardi et le mercredi (avec pause de 20 minutes incluse)
de 8H00 à 16H15 du jeudi au samedi (avec pause de 20 minutes)
- Gardien 2 :
de 8h00 à 16h15 le lundi et mardi (avec pause de 20 minutes)
de 8h30 à 16h45 le mercredi, jeudi et vendredi (avec pause de 20 minutes)
- Gardien 3 :
de 9h00 à 17h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi (avec pause de 20 minutes)
de 8h00 à 16h15 le mercredi (avec pause de 20 minutes)

DIRECTION DE LA PROPETE ET DU CADRE DE VIE

Cycles de travail AGENT DE MAITRISE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : CHEF DE SECTEUR, ADJOINT AU CHEF DE SECTEUR,

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte.

Du lundi au vendredi

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Horaire d'après-midi de 12h00 à 19h00 (avec pause de 20 minutes)

Horaires de Nuit de 20h00 à 3h00 (avec pause de 20 minutes)

Fonction(s) concernée(s) : CHEF D'EQUIPE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Vacations selon plusieurs 3 cycles possibles :

5/2 (du lundi au vendredi)

6/1/2 (6 jours travaillés interrompus par le dimanche + 2 jours de repos)

6/3 (6 jours travaillés + 3 jours de repos)

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Horaire d'après-midi de 12h00 à 19h00 (avec pause de 20 minutes)

Horaires de Nuit de 20h00 à 3h00 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT DE MAITRISE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Vacations selon plusieurs cycles en fonction des communes, avec une pause de 20 minutes

- 5/2 du lundi au vendredi
- 5/1/1 soit 5 jours travaillés, dimanche de repos et 1 jour de repos dans la semaine
- 6/2 soit 6 jours travaillés suivis de 2 jours de repos
- 6/1/2 soit 6 jours travaillés interrompus par le dimanche et 2 jours de repos

CARRY LE ROUET

- CHEF D'ANTENNE,

En cycle 5/2 du 16 septembre au 14 mai et 6/2 du 15 mai au 15 septembre de 6h à 12h30

- CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 du 16 septembre au 14 mai et 6/2 du 15 mai au 15 septembre

De 6 h00 à 12h00

De 6h00 à 15h30 le jeudi

CHATEAUNEUF MARTIGUES

- CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI de 6h00 à 13h30

ENSUES

- CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2

LUNDI ET JEUDI de 6h00 à 1600

MARDI MERCREDI VENDREDI MATIN 6h00 A 13h00

GIGNAC LA NERTHE

- CHEF D'ANTENNE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

De 7h15 à 17h00

De 7h15 à 11h45 le vendredi

- CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI de 5h00 à 12h30

MARIGNANE

- CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI de 7h30 à 16h30

LE ROVE

- CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI de 7h30 à 17h00

SAINT VICTORET

- CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI de 7h00 à 16h00

SAUSSET LES PINS

- CHEF D'ANTENNE,

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

DE 6h00 à 13h00

De 6 h00 à 15h30 le jeudi

DIVISION OUEST

- CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI
DE 7H30 à 16H30

ALLAUCH

- CHEF D'ANTENNE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI De 5h30 à 1300

- CHEF D'EQUIPE PROPLETE

En cycle 6/1/2 De 5h30 à 13h00

- CHEF D'EQUIPE VOIRIE

En cycle 5/2 De 6H00 à 13h30

PLAN DE CUQUES

- CHEF D'ANTENNE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI De 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI DE 5H30 à 13h00

SEPTEMES

- CHEF D'ANTENNE, CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/1/1 en horaires de MATIN de 06h00 à 13h30

CARNOUX

- CHEF D'ANTENNE,

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

LUNDI- MERCREDI- VENDREDI de 6h00 à 13h00 (avec pause de 20 minutes)

LE MARDI de 6h00 à 13h et de 13h30 à 15H00

LE JEUDI de 6h00 à 13h00 et de 13h30 à 16h00 (avec pause de 30 minutes)

- CHEF D'EQUIPE

En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

MATIN 6h00 à 13h00-1 samedi en roulement avec le reste de l'équipe : marché du samedi 7h30 à 14h30

MERCREDI 6h00 à 16 h00 (avec pause de 20 minutes)

LE JEUDI de 6h00 à 13h00/ 13h30 16h00

CASSIS

- CHEF D'ANTENNE

DU LUNDI AU VENDREDI

En cycle 5/2 De 7h00 à 15h15

- CHEF D'EQUIPE collecte

En cycle 6/1 De 5H30 à 11h45

- CHEF D'EQUIPE propreté

En cycle 6/1 De 5h00 à 11h15

CEYRESTE

- CHEF D'ANTENNE En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

JOURNEE de 7H à 14H30 - 1 WE en roulement avec le reste de l'équipe (3h le samedi - 4h le dimanche) récupéré le lundi

- CHEF D'EQUIPE En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI

JOURNEE de 7H à 14H30 - 1 WE en roulement avec le reste de l'équipe (3h le samedi - 4h le dimanche) récupéré le lundi

GEMENOS

- CHEF D'ANTENNE, En cycle 6/1, 1

Travail 1 samedi sur 2

Lundi De 6h00 à 13h00

Mardi- jeudi de 6h00 à 12h00
Mercredi de 6h00 à 16h00
Vendredi de 6h00 à 12h30
Samedi de 6h00 à 8h00

- CHEF D'EQUIPE En cycle 6/1
Lundi- vendredi De 6h00 à 16h00
Mardi-Mercredi - jeudi de 6h00 à 12h00
Samedi de 9h00 à 8h00

LA CIOTAT

- CHEF D'EQUIPE, SURVEILLANT PRESTATAIRES PRIVES
En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI de 7H00 à 14H30

ROQUEFORT LA BEDOULE

- CHEF D'ANTENNE En cycle 5/2 DU LUNDI AU VENDREDI
De 6H à 13h00

Cycles de travail AGENT DE SUPPORT

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE SUPPORT, AGENT DE SUPPORT ADMINISTRATIF

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Du lundi au vendredi

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Horaire d'après-midi de 12h00 à 19h00 (avec pause de 20 minutes)

Horaires de Nuit de 20h00 à 3h00 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT DE SURVEILLANCE VOIE PUBLIQUE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE SURVEILLANCE VOIE PUBLIQUE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au vendredi

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT D'ENTRETIEN

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ENTRETIEN

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Du lundi au vendredi

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail GARDIEN

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : GARDIEN

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Du lundi au vendredi

Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Horaire d'après-midi de 12h00 à 19h00 (avec pause de 20 minutes)

Horaires de Nuit de 20h00 à 3h00 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT D'EQUIPEMENT

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'EQUIPEMENT

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Du lundi au vendredi
Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT CONDUCTEURS DE TRAVAUX
--

Service(s) concerné(s) : COLLECTE
Fonction(s) concernée(s) : CONDUCTEUR DE TRAVAUX
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte
Du lundi au vendredi
Horaires du matin de 5h00 à 12h30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT PORTUAIRE

Service(s) concerné(s) : SERVICE DES PORTS

Fonction(s) concernée(s) : MAITRE DE PORT
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'ouvertures du site au public

Fonction(s) concernée(s) : AGENT PORTUAIRE
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'ouvertures du site au public

- Capitainerie du Vieux Port

EQUIPE DE JOUR :

Cycle 4/4 soit 4 jours travaillés suivis de 4 jours de repos

Amplitude couverte 7h00 à 19h00

- 2 Vacations de :

7h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00

EQUIPE DE NUIT :

Cycle 4/4 soit 4 jours travaillés suivis de 4 jours de repos

Amplitude couverte 19h00 à 8h00)

- 2 Vacations de :

19h00 à 6h00 avec 1h00 d'interruption méridienne

21h00 à 8h00 avec 1h00 d'interruption méridienne

- Horaires ouverture au public 24/24

- Fermeture de 6h à 8h lorsque la nuit est assurée par un seul agent

- Capitainerie du Port du Frioul

- Cycle 4/4 soit 4 jours travaillés suivis de 4 jours de repos

BASSE SAISON : Horaires d'ouverture : 8h00 à 18h00

Amplitude couverte : 7h00 à 19h00

- 2 Vacations de

7h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00

HAUTE SAISON : Horaires d'ouverture : 7h30 à 19h00

Amplitude couverte :

- 2 Vacations de

7h00 à 19h00

8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00

- Basse saison : du 01/10 au 31/03 et Haute saison : 01/04 au 30/09

- Capitainerie de la Pointe rouge

BASSE SAISON :

- Cycle 4/4 soit 4 jours travaillés suivis de 4 jours de repos

- Cycle 4/4 soit 4 jours travaillés suivis de 4 jours de repos

- 2 Vacations de

7h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00

HAUTE SAISON :

- Cycle 4/4 soit 4 jours travaillés suivis de 4 jours de repos
- 2 Vacations de
7h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00
8h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00

•Capitainerie de Carry le Rouet

Cycle 5/2 soit 5 jours travaillés suivis de 2 jours de repos

HAUTE SAISON DE JUILLET A AOUT

- 07h30 – 19h00 avec coupure entre 12h00 et 13h30

MOYENNE SAISON AVRIL-MAI-JUIN-SEPTEMBRE

- 08h00 – 17h30 avec coupure entre 12h00 et 13h30

BASSE SAISON D'OCTOBRE A MARS

- 08h00 – 17h00 avec coupure entre 12h00 et 13h30

•Capitainerie de Sausset les Pins

Cycle 5/2 soit 5 jours travaillés suivis de 2 jours de repos

HAUTE ET MOYENNE SAISON DE MAI A SEPTEMBRE

- 08h00 – 19h30 avec coupure entre 12h00 et 14h00

BASSE SAISON D'OCTOBRE A AVRIL

- 08h00 – 17h00 avec coupure entre 12h00 et 13h30 (du lundi au vendredi – fermeture dimanche et fériés)

•Capitainerie de La Ciotat

Cycle 5/2 soit 5 jours travaillés suivis de 2 jours de repos

HAUTE SAISON DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE

- 08h00- 19h00 (7j/7)

MOYENNE SAISON DU 1^{er} AVRIL AU 14 JUIN ET DU 16 SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE

- 08h00 – 17h30 avec coupure entre 12h00 et 13h30 (avec pause méridienne samedi-dimanche de 12h00 à 14h00)

BASSE SAISON DU 1^{er} OCTOBRE AU 31 MARS

- 08h00 – 17h30 avec pause méridienne le samedi de 12h à 14h – fermé le dimanche

Capitainerie de Istres

Cycle 5/2 soit 5 jours travaillés suivis de 2 jours de repos

HAUTE SAISON DE MI-AVRIL A MI-SEPTEMBRE

- 07h00- 20h00

BASSE SAISON DE MI-SEPTEMBRE A MI-AVRIL

- 07h00 – 18h00

- 1 permanence technique en capitainerie tous les dimanches de la semaine du 15 (mi-avril) à la semaine 37 (mi-sept)==> DIMANCHE banalisé en haute saison
- toute l'année, 1 samedi/mois, une équipe technique de 3 agents est présente à la journée.
- 1 permanence technique tous les samedis de l'année.

DIRECTION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE ET DE L'INGENIERIE DES BATIMENTS

Cycles de travail AGENT DE LA REGIE DE L'INGENIERIE DES BATIMENTS

Service(s) concerné(s) : Service Ingénierie Bâtiments
 Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ENTRETIEN- REGIE- PEINTRES
 Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
 Du lundi au vendredi
 6h- 13h (avec une pause de 20 minutes)

Fonction(s) concernée(s) : JARDINIERS
 Du lundi au vendredi
 De 7 h00 à 14h00 (avec une pause de 20 minutes)
 En été de mai à août 6h- 13h (avec une pause de 20 minutes)

CT2

DIRECTION DES SPORTS

Cycles de travail AGENT DES PISCINES

Service(s) concerné(s) : PISCINES du pays d'Aix
 Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ACCUEIL, AGENT D'ENTRETIEN, MAITRE NAGEUR
 Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service au regard de l'ouverture du site au public

Pôle régie

Du lundi au dimanche
 Travail en cycle sur une amplitude de 7H à 22H semaine -
 1 samedi sur 2 et 1 dimanche sur 3
 1 semaine à 34h de travail et 3 Jours de repos (1 jour fixe + le we)
 1 semaine 41 heures sur 5 jours dont le samedi

Pôle Animation

Du lundi au vendredi
 Travail en cycle sur une amplitude de 8H à 22H semaine -
 1 samedi sur 4 / 1 dimanche sur 4

Pôle technique

Du lundi au dimanche
 Travail sur un cycle de 3 semaines sur une amplitude de 5h30 à 23H semaine -
 1 WE sur 4

DIRECTION DES MEDIATHEQUES

Cycles de travail AGENT DES MEDIATHEQUES

Service(s) concerné(s) : MEDIATHEQUE
 Fonction(s) concernée(s) : BIBLIOTHECAIRE
 Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service et au regard des horaires d'ouverture du site au public

Du mardi au samedi

Travail en cycle sur une amplitude de 8h30 à 19h15
 1 samedi sur 2 travaillé
 1 semaine à 36h de travail du mardi au vendredi (3 jours de repos : WE + lundi)
 1 semaine à 39h de travail du mardi au samedi (2 jours de repos : dimanche et lundi)

Le programme d'action culturelle de l'établissement nécessite des adaptations régulières du planning pour l'ensemble des agents avec notamment du travail en soirée jusqu'à 23h30 en fonction de la programmation

GRAND SITE SAINTE VICTOIRE

Cycles de travail AGENT GARDE NATURE

Service(s) concerné(s) : GRAND SITE SAINTE VICTOIRE
Fonction(s) concernée(s) : GARDE-NATURE DU GROUPE DE SURVEILLANCE ET D'ACCUEIL
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de au regard des ouvertures du site au public
Nombre de jours travaillés par semaine : 4 en période estivale, 5 le reste de l'année
Temps de travail par jour : 9 heures en période estivale, 8 le reste de l'année
Temps de travail par semaine : 36 heures en période estivale, 40 heures le reste de l'année
Horaires de patrouilles : 9h00-18h00
Horaires de travail hors patrouilles : 08h30/12h30-13h30/17h30
Les agents du Groupe de Surveillance et d'Accueil sont appelés à travailler les samedis, dimanches et jours fériés pendant la période de patrouilles (printemps été automne) et bénéficient à ce titre de jours de repos en semaine. A titre indicatif : 9 semaines d'été / 11 d'automne / 17 d'hiver et 15 de printemps
Pendant leurs activités de patrouille, les gardes-nature bénéficient du régime journée continue pour des raisons liées à l'accueil du public, avec une pause méridienne de 30 minutes rémunérée entre 12h et 14 h.

DIRECTION DE LA COLLECTE

Cycles de travail AGENT DE QUAI DE TRANSFERT

Service(s) concerné(s) : COLLECTE
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE QUAI DE TRANSFERT
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte
Cycle
Equipe du matin : 5h-12h (avec pause de 20 minutes)
Equipe de l'après-midi : 12h-19h (avec pause de 20 minutes)
Equipe de nuit : 18h00-01h00 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT DE MAITRISE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
1 Chef d'équipe du matin 5h/12h00 (avec pause de 20 minutes)
1 chef d'équipe du matin 5h/12h00 (avec pause de 20 minutes)
1 régulateur 8h00/15h00 (avec pause de 20 minutes)

CT3

DIRECTION DES SPORTS

Cycles de travail AGENT DE LA PISCINE CLAUDE JOUVE

Service(s) concerné(s) : PISCINE
Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ACCUEIL, AGENT D'ENTRETIEN, MAITRE NAGEUR, AGENT TECHNIQUE
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service et de l'ouverture du site au public
Amplitude des horaires de travail des agents
En Hiver :
Du lundi au samedi de 6 h00 à 21 h00

Dimanche : 6 h 00 à 13 h 30
En Eté :
Du mardi au dimanche de 6 h00 à 21 h00
Vendredi jusqu'à minuit

Activité du dimanche pour l'ensemble des agents en cycle
Le nombre d'heures travaillées par jour est de 7h30 (37h30 semaine avec pause de 20 minutes) pour 5 jours de travail pour les secteurs entretien technique et accueil, et jusqu'à 10 heures pour le secteur des maitres-nageurs sur un cycle de 3 à 4 jours de travail semaine.

DIRECTION DE LA COLLECTE

Cycles de travail AGENT DE MAITRISE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

Assistant collecte en 5/2 du lundi au vendredi de 5h à 12h30. (avec pause de 20 minutes)

Chef d'équipe : en 6/1 du lundi au vendredi de 5h à 12h30. (avec pause de 20 minutes)

CT4

PETIT MONDE DE MARCEL PAGNOL

Cycles de travail AGENT D'ACCUEIL

Service(s) concerné(s) : ATELIERS THERESE NEVEU
Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ACCUEIL,
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service au regard de l'ouverture du site au public
Cycle : Du mardi au dimanche de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30
Ouverture les jours fériés sauf le 1^{er} janvier ; 1^{er} mai ; 25 décembre ;

FONT DE MAI

Cycles de travail AGENT d'INTERVENTION SECURITE INCENDIE

Service(s) concerné(s) : REGIE LOGISTIQUE BATIMENT
Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'INTERVENTION SECURITE INCENDIE
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service au regard de l'ouverture du site au public
Du lundi au dimanche et les jours fériés sauf le 25 décembre
Horaire variable en fonction des saisons : 35h par semaine, 2 jours de repos dans la semaine en alternant entre les agents pour roulement (une personne présente sur site de 7h30 à 17h30 en période non estivale, une personne présente de 7h à 19h en période estivale)

DIRECTION DE LA COLLECTE

Cycles de travail AGENT DE MAITRISE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE COLLECTE OM
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte

- Horaires de 5H15 à 12H15 (avec pause de 20 minutes) ou à la journée une semaine sur huit de 8H-12H à 13H30-16H30
- Travail un samedi sur deux
- Equipes PAV : Horaires Eté : 07H-14H, horaires hiver : 8H30-15H30 (avec pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT DE CENTRE DE TRANSFERT

Service(s) concerné(s) : COLLECTE
Motif invoqué : Les horaires des agents du centre de transferts sont établis de la sorte afin de tenir compte du flux de prestataires extérieurs qui se rendent sur le site.

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE CENTRE DE TRANSFERT
3 cycles de travail du lundi au samedi (1 samedi sur 2)
De 6h00 à 13h00 (avec pause de 20 minutes)
De 7h00 à 14h00 (avec pause de 20 minutes)
De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Cycles de travail AGENT DE CENTRE DE TRANSFERT

Service(s) concerné(s) : COLLECTE
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE LA RESSOURCERIE
Du lundi au vendredi de 6H à 13H (avec pause de 20 minutes)

CT5

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Cycles de travail AGENT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Service(s) concerné(s) : CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Fonction(s) concernée(s) : ENSEIGNANT

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service / Période selon le calendrier de l'Education nationale.

Du lundi au samedi, pour un temps complet :

20h semaine sur 4 jours (Assistant d'Enseignement Artistique)

16 h semaine sur 3 jours (Professeur d'Enseignement Artistique)

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ACCUEIL

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service/ Période selon le calendrier de l'Education nationale.

NB : les horaires sont réactualisés à chaque rentrée scolaire en fonction des nécessités de service.

Musique :

Du lundi au samedi – horaires d'ouverture de 8h55 à 20h45 et le samedi de 9h à 15h15. Roulement sur 3 semaines. Semaine en 5/2 (du lundi au vendredi) ou en 4/3 (4 jours travaillés dans la semaine).

- Istres : du lundi au vendredi : 8h55 à 20h45 – le samedi de 8h55 à 15h15 ; horaires variables pendant les vacances scolaires, plages obligatoires : 9h à 12h et 14h à 16h.
- Miramas : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h à 12h et 14h à 20h35 – mercredi : 9h à 20h45 – samedi de 9h à 13h20 ; horaires variables pendant les vacances scolaires, plages obligatoires : 9h à 12h et 14h à 16h
- Grans : mardi : 12h10 à 17h – mercredi : 10h55 à 20h05 – jeudi : 13h30 à 20h30 ; horaires variables pendant les vacances scolaires, plages obligatoires : 9h à 12h et 14h à 16h effectués sur le site d'Istres
- Port-Saint-Louis-du-Rhône : horaires variables, plages obligatoires : 9h à 12h et 14h à 16h

Danse : du lundi au vendredi – 35h/semaine avec organisation de l'activité sur 4 jours donc en 4/3 de 8h30 à 22h15 – roulement sur 3 semaines

(2 jours à 10h – 2 jours à 7h30 hors vacances scolaires ; 4 jours à 8h45 pendant les vacances scolaires)

PARTOTHECAIRE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service/ Période selon le calendrier de l'Education nationale.

- Musique :
- En période scolaire, du lundi au samedi ; lundi : 14h30 à 18h30, mardi : 12h à 19h, mercredi : 11h à 18h, jeudi : 11h30 à 18h30, vendredi : 11h30 à 18h, samedi : 9h à 12h
- Pendant les vacances scolaires : horaires variables, du lundi au vendredi (fermé le samedi), plages obligatoires : 9h à 12h et 14h à 16h

DIRECTION DES MEDIATHEQUES

Cycles de travail AGENT BIBLIOTHECAIRE

Service(s) concerné(s) : MEDIATHEQUE

Fonction(s) concernée(s) : BIBLIOTHECAIRE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard des ouvertures du site au public 4 jours par semaine les mardis/mercredis/vendredis et samedis.

Du mardi au samedi - 8H45 par jour sur 4 jours (lundi : jour non travaillé)

Un samedi sur deux travaillé de 9h à 18h30. Jour de récupération les semaines avec samedi : le jeudi.

Possibilité est offerte aux agents de venir travailler le jeudi, jour de fermeture au public (travail interne notamment en ce qui concerne les acquisitions). **Il est à noter également que le jeudi est un jour privilégié mais non exclusif pour la réception des groupes (adultes, scolaires et petite enfance).**

DIRECTION DES SPORTS

Cycles de travail AGENT DES SPORTS

Service(s) concerné(s) : CENTRE EQUESTRE MAS DE COMBE
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAINTENANCE
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard des ouvertures du site au public
Du lundi au vendredi de 7h/ 14h horaires d'hiver et 6 h/ 13h horaires d'été
Service(s) concerné(s) : COMPLEXE SPORTIF PARSEMAIN
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAINTENANCE - GARDIEN
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard des ouvertures du site au public
Installations couvertes 3 vacations : 6-13h - 8-15h- 15-22h pendant la saison sportive, 6-13H l'été tant que la saison sportive n'a pas repris
Installations découvertes 2 vacations : 7h14h - / 14h- 21h
Ouverture du site 7/ 7 et le soir pour les matchs ou les manifestations extra-sportives, l'agent qui fait la nocturne est sur son cycle de travail jusqu'à 22h puis en HS au-delà + travail du dimanche en HS –

ENTRETIEN DES LOCAUX

Cycles de travail AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX

Service(s) concerné(s) : sur tous les services
Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ENTRETIEN
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Du lundi au vendredi de 6h00- 13h00 / interventions le samedi et dimanche sur la base du volontariat
Intervention le samedi 6h-9h30
Intervention le dimanche 6h-9h30

REGIE INTERCOMMUNALE DE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

Cycles de travail AGENT DE MAITRISE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE / CHEF DE SECTEUR
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte
Du lundi au samedi avec un jour de repos dans la semaine
De 5h à 12h00 (avec une pause de 20 minutes)

Cycles de travail AGENT DE DECHETERIE/ CENTRE DE TRANSFERT PORT SAINT LOUIS

Service(s) concerné(s) : DECHETERIE
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE DECHETERIE ET CENTRE DE TRANSFERT DE PORT SAINT LOUIS
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte
Du lundi au dimanche matin, Cycle roulant avec 2 jours de repos dans la semaine
Du lundi au samedi :
Le matin de 8h00 à 12h00 et l'après-midi de 13h30 à 16h30 / 13h30 à 17h00 / 13h30 à 18h15/ 13h30 à 18h30.
Le dimanche de 8h00 à 12h30

Cycles de travail AGENT DE LA CELLULE BACS

Service(s) concerné(s) : COLLECTE
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE LA CELLULE BACS
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service
Du lundi au vendredi de 8h00 à 15h00 (avec pause de 20 minutes) sauf opérations particulières de 7h00 à 14h00

Cycles de travail AGENT de L'ATELIER

Service(s) concerné(s) : ATELIER
Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE L'ATELIER
Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service en lien avec le service de collecte
Agents travaillant au PACKMAT à l'atelier :
Du lundi au vendredi
- 1 agent de 5h00 à 12h00 (avec une pause de 20 minutes)
- 1 agent de 12h00 à 19h00 (avec une pause de 20 minutes)

Agents travaillant à l'atelier, tour des PAV :

Du lundi au vendredi

- de 8H à 15H sauf l'été de 7H à 14H (avec une pause de 20 minutes)

CT6

REGIE DE L'EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT-

Cycles de travail AGENT DE LA REGIE DE L'EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT-

Service(s) concerné(s) : REGIE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

Fonction(s) concernée(s) : AGENT D'ENTRETIEN, ELECTROMECHANICIEN, AGENT D'EXPLOITATION

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service

Du lundi au vendredi.

Cycles de travail sur 3 semaines

Matin : 7h45- 12h00

Après-midi : 13h30- 17h00

Journée : 7h20- 11h55/ 13h20- 16h30

DIRECTION REA ET GESTIONS DES DECHETS

Cycles de travail AGENT DES DECHETERIES

Service(s) concerné(s) : DECHETERIE

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE DECHETERIE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service au regard des ouvertures du site au public

Du lundi au samedi

2 vacations

8h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00

9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h45

Cycles de travail AGENT DES CENTRES DE TRAITEMENT DES DECHETS

Service(s) concerné(s) : CENTRE DE TRAITEMENT

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE CENTRE DE TRAITEMENT

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service au regard des ouvertures du site au public

Les agents de traitement de déchets (Déchèterie Centre de transfert compostage) sont sur des fonctions polyvalentes et donc amener à travailler sur des différents plannings selon les nécessités et les installations du service

Cycle du lundi au samedi

- 5h00 - 12h45 (avec pause de 20 minutes) Vallon du Fou (ISDND/Poly)
Accueil des bennes des quartiers sud et les Camions transportant les caisses à partir de 5h00.
- 5h30 - 13h15 : (avec pause de 20 minutes) Croix-Sainte déchèterie Centre de transfert PL
Agents intervenant sur 3 activités (centre transfert à 5h30 puis ouverture des déchetteries à partir de 8H00) et également transports de caisses pour les chauffeurs
- 6h00 - 13h45 : (avec pause de 20 minutes) Vallon du Fou (compostage, ISDND Poly) :
Ouverture compostage et ouverture de l'ISDND au public)
- 7h30 - 12h – 13h30 -16h45 Vallon du Fou (Compostage ISDND Poly) :
Exploitation traditionnelle (nettoyage, entretien...)
- 7h50 - 11h55 13h20- 17h00 Croix-Sainte (Déchèterie/PL)
Exploitation traditionnelle
- 11h15 - 19h00 (avec pause de 20 minutes) Vallon du Fou (ISDND Compostage Poly)
- 11h30 - 19h15 (avec pause de 20 minutes) Croix Sainte (Déchèterie centre de transfert PL)

Cycles de travail AGENT DE MAITRISE

Service(s) concerné(s) : COLLECTE DES DECHETS

Fonction(s) concernée(s) : AGENT DE MAITRISE

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service.

3 VACATIONS

Matin sur 5 jours de 5h30 à 13h15 (avec pause de 20 minutes)

Journée coupée 5h30 à 8h30 et 16h15 à 21 heures

Journée sur 5 jours de 7h20 à 11h55 et de 13h 50 à 17h00

SITE SAINTE BLAISE

Cycles de travail AGENT DU SERVICE SITE SAINTE BLAISE

Service(s) concerné(s) : SITE SAINTE BLAISE

Fonction(s) concernée(s) : GARDIEN

Motifs invoqués : La nécessité de service se justifie au regard de l'activité du service au regard des ouvertures du site au public

Du mardi au dimanche en 5/2 - Site fermé le lundi

2 Saisons :

ETE- du 1^{er} mai au 30 septembre 08h15-12h00 / 14h00- 18h00

Hiver- du 1^{er} octobre au 30 avril 07h45- 12h00/ 13h30- 17h00